Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 15 (1870)

Heft: (21): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Buchbesprechung: Die Kriegs-Verwaltung im Sumpfe der Routine und Buraucratie

[Hegg]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

se sont écoulés entre la bataille du 18 août (Saint-Privat), et maintenant nous dirons, en nous appuyant sur les faits cités plus haut:

- 1° Que le maréchal n'a jamais tenté depuis le 18 août une sortie sérieuse, et que ses essais d'attaque des lignes prussiennes n'ont été faits que pour lui servir plus tard d'excuses aux yeux de son pays et de l'histoire.
- 2º Que le maréchal ne voulait point tenter un effort suprême qui aurait, même en cas de succès, grandement désorganisé sa splendide armée et ne lui aurait plus permis à lui, commandant en chef de l'armée du Rhin, d'être l'arbitre des destinées politiques de la France.
- 3º Ces mêmes considérations expliquent pourquoi le maréchal n'a jamais consenti à reconnaître le gouvernement de la défense nationale et a cherché jusqu'aux derniers moments à rassembler les restes de la puissance bonapartiste dans le but de refaire un troisième empire.
- 4º Une fois convaincu qu'il ne pourrait amener la France, et les Prussiens tout à la fois, à des idées de restauration des Bonaparte, qu'en ajoutant le désastre de la capitulation de l'armée de Metz et de la ville elle-même à tous les malheurs qui pèsent déjà sur notre pauvre pays, le maréchal a pris à tâche de hâter le moment de la reddition.

Pour ce faire, il s'est refusé à diminuer à temps les rations de fourrages, laissant ainsi subitement les 25,000 chevaux composant sa cavalerie et traînant son artillerie, sans aucune denrée alimentaire, au lieu de faire durer le plus long-temps possible les ressources qu'il avait entre les mains au 1er septembre, date de sa dernière grande sortie.

De même, il n'a consenti à amoindrir les rations de vivres qu'après de longs délais, et alors que cette mesure n'avait plus qu'une utilité minime, puisqu'elle ne pouvait être exercée que sur une quantité peu considérable d'approvisionnements.

5° Bref, en tous points, le maréchal Bazaine n'a agi que dans un seul but, être et rester maître de la situation politique en France, et, croyant pouvoir se servir des Prussiens pour l'aider dans l'exécution de ses projets ambitieux, il leur a livré sciemment la ville et forteresse de Metz, ainsi que l'armée française de 110,000 hommes, campée dans l'enceinte retranchée.

E. DE VALCOURT, (1)
Officier attaché au grand quartier-général de l'armée du Rhin.

BIBLIOGRAPHIE.

DIE KRIEGS-VERWALTUNG IM SUMPFE DER ROUTINE UND BURAUCRATIE (l'administration de la guerre embourbée dans la routine et la bureaucratie).

Tel est le titre significatif d'une brochure de 53 pages que vient de faire paraître à Berne le lieutenant Hegg, du commissariat fédéral des guerres. L'auteur, après avoir signalé les difficultés inhérentes au service d'administration et les vices de notre règlement organique, sollicite des réformes et fait connaître ses vues à cet égard. Il demande qu'une commission soit nommée pour examiner la question sous toutes ses faces et refondre notre règlement d'administration qui date de 1845

(1) Par arrêté du ministre de l'intérieur et de la guerre, en date du 30 octobre, M. E. de Valcourt, officier de la garde mobile, attaché au grand quartier général de l'armée du Rhin, a été attaché au secrétariat particulier du ministère de la guerre, et nommé chevalier de la Légion-d'Honneur pour avoir rempli la périlleuse mission de traverser les lignes prussiennes et d'apporter des dépêches à la délégation du gouvernement, à Tours.

et qui, malgré quelques modifications de détail, n'est plus à la hauteur de la tâche du commissariat des guerres. M. Hegg n'est pas le premier qui ait élevé la voix pour signaler les vices de ce règlement et réclamer une réforme : on se souvient entr'autres de la brochure du capitaine Colomb (1862) et des articles du major Baumgartner (1866), et il y a une dizaine d'années une grande commission fut nommée par le Département militaire fédéral; elle fit de nombreuses enquêtes et se livra à un travail considérable qui resta enfoui dans les cartons : plus tard, le colonel Girard fut chargé d'un projet de remaniement et rien n'est venu. Mais pour cela faut-il continuer à marcher avec un règlement dont chacun reconnaît l'insuffisance et laisser en souffrance l'administration militaire, la branche la plus importante de tous les services de l'armée, sans laquelle les autres ne sont rien?...

Le colonel Denzler, commissaire des guerres en chef, dont l'énergie et la capacité sont bien connues, est le premier à reconnaître qu'il y a énormément à simplifier et que ce n'est pas avec des mesures provisoires, toutes bonnes qu'elles soient, que la marche du service sera assuré; car la différence est énorme lorsqu'il ne s'agit que d'écoles et de camps d'instruction, où tout peut être combiné et arrangé d'avance, ou bien d'une campagne active où tout est imprévu et où d'un moment à l'autre l'administration doit être en mesure de faire face aux exigences impérieuses qui peuvent surgir à chaque instant: le mieux serait peut-être d'avoir deux règlements, l'un pour le service sédentaire, l'autre pour le service actif. Espérons en tout cas, que l'appel du lieutenant Hegg réveillera encore des échos et ne sera pas vox clamans in deserto.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 26 octobre 1870.

Le Département a l'honneur de vous adresser . . . exemplaires de la description du matériel sanitaire de l'armée suisse, avec planches, approuvée par le Conseil fédéral dans sa séance du 19 mars 1870, et vous prie de bien vouloir faire parvenir un exemplaire à chaque médecin de corps de votre Canton.

Le Chef du Département militaire fédéral, Welti.

Ces jours derniers, M. le colonel fédéral Aubert, commandant de la IIIe division, à inspecté la 9e brigade dans ses cantonnements de Porrentruy et environs. Cette inspection a donné les résultats les plus satisfaisants quant à la tenue et aux aptitudes militaires de cette belle brigade.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. Leconte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.